

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 958 promulguant le décret n° 51-1151 du 3 octobre 1951 portant attribution d'une indemnité spéciale à certains fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer.

n° 958

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 octobre 1951

Numéro JO
n° 12 du 01/11/1951

Date du numéro
1 novembre 1951

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable au Territoire par décret du 13 juin 1884

Vu le décret n°51-1151 du 3 octobre 1951 portant attribution d'une indemnité spéciale à certains fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Est. promulgué dans le Territoire de la Côte Française des Somalis, le décret n° 51-1151 du 3 octobre 1951 portant attribution d'une indemnité spéciale à certains fonctionnaires du cadre général des Transmissions de la France d'Outre-Mer. Art. 2.— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, N. SADOUL.